

**Direction Opérationnelle de Sidi Bel Abbas
Sous-direction Technique Opérationnelle
Département réseau d'accès**

Réf : AT/DOT22/SDT/DRA/...../2025

A :

**Monsieur le Gérant de l'entreprise
ETS KECIR KHALED
Cité 318 Lots Lala Afia N°110, RELIZANE**

Objet : MISE EN DEMEURE N°2.

Projet : Travaux Câble FO Résidence 200 Logts Millinium Village Américain.

Lieux : Résidence 200 Logts Millinium Village Américain.

- Vu le contrat d'adhésion N°28/2024 ayant l'objet « TRAVAUX DE DEVELOPPEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION OPTIQUE (ODN) ET MODERNISATION DU RESEAU DE DISTRIBUTION CUIVRE (CDN) EN ODN , Y COMPRIS LE RACCORDEMENT DES CLIENTS A MODERNISER ».
- Vu le bon de commande N°2500114 du 27/03/2025.
- Vu l'ordre de service N°44/25 du 19/02/2025 de démarrage des travaux notifié le 23/02/2025 par le partenaire cocontractant.
- Vu le PV d'ouverture de 23/02/2025.
- Vu l'ordre de service d'arrêt des travaux N°61/25 du 27/02/2025.
- Vu l'ordre de service de reprise des travaux N°81/25 du 16/03/2025.
- Considérant que le délai d'exécution est consommé a 100%.
- Vu la signalisation du surveillant de chantier concernant vos absences répétitives.
- Vu que nous avons enregistré un retard dans l'exécution des travaux.
- Vu la première mise en demeure du 27/03/2025.
- Vu qu'à ce jour l'entreprise est toujours absente et enregistre u retard considérable. dans l'exécution des travaux.

De ce qui précède

L'entreprise ETS KECIR KHALED représenté par son gérant est mise en demeure dans un délai de (08) jours à compter de la date de la publication de ladite mise en demeure sur le site WEB d'algerie télécom.

A l'effet de :

Reprendre les travaux, renforcer le chantier et accélérer la cadence des travaux ODN.

Faute par l'entreprise de répondre à cette mise en demeure, Algérie Télécom se réserve le droit de prendre toutes les mesures administratives et réglementaires à l'encontre de votre entreprise.

Sidi Bel Abbas Le 13/04/2025

ALGERIE TELECOM S.P.A
DOT SIDI BEL ABBES
Directeur Opérationnel
des Télécommunications
Signé : BENZATTER Ghalem